

**MERCREDI 27 AVRIL 2011**

**Championnat d'Europe de football  
(*Procédure accélérée*)  
Programme de stabilité**

## SOMMAIRE

<b>CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FOOTBALL (Procédure accélérée) .....</b>	<b>1</b>
<i>Discussion générale</i>	<b>1</b>
<i>Discussion des articles</i>	<b>5</b>
Articles additionnels avant l'article premier	<b>5</b>
Article premier	<b>7</b>
Article 2	<b>8</b>
Articles additionnels	<b>9</b>
<b>MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>11</b>
<b>CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FOOTBALL (Procédure accélérée – Suite) .....</b>	<b>11</b>
<i>Discussion des articles (Suite)</i>	<b>11</b>
Article 3	<b>11</b>
Articles additionnels	<b>11</b>
<i>Interventions sur l'ensemble</i>	<b>12</b>
<b>CMP (Candidatures) .....</b>	<b>12</b>
<b>PROGRAMME DE STABILITÉ .....</b>	<b>13</b>
<b>CMP (Nominations).....</b>	<b>20</b>

## SÉANCE du mercredi 27 avril 2011

95<sup>e</sup> séance de la session ordinaire 2010-2011

PRÉSIDENCE DE MME CATHERINE TASCA,  
VICE-PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRES :  
MME SYLVIE DESMARESCAUX, MME ANNE-MARIE PAYET.

*La séance est ouverte à 14 h 30.*

*Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.*

### Championnat d'Europe de football (Procédure accélérée)

**Mme la présidente.** – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016.

#### Discussion générale

**Mme Chantal Jouanno, ministre des sports.** – Dans cinq ans, la France aura la chance extraordinaire d'accueillir la compétition sportive qui, après les Jeux olympiques et les championnats du monde de football, recueille le plus grand nombre de téléspectateurs dans le monde. Un aussi grand sommet sportif est l'occasion d'un vif accroissement du nombre de licenciés.

Cet événement sera aussi une chance unique de rénover nos équipements sportifs. La plupart des projets sont lancés. Nous nous sommes engagés à ce qu'ils soient achevés d'ici 2014.

Ces chantiers relèvent de régimes juridiques variés. Deux d'entre eux sont bloqués faute d'un cadre juridique satisfaisant, ceux de Lens et de Nancy.

La communauté urbaine de Lille est très satisfaite du recours au partenariat public-privé (PPP). Le recours au bail emphytéotique administratif (BEA) permet de conserver la propriété de l'équipement. On ne peut parler de culture du profit à propos de clubs comme ceux de Lens et de Nancy !

Conscient de l'urgence, votre rapporteur a souhaité un vote conforme. Je l'en remercie. Il n'est évidemment pas question de diminuer nos exigences en matière de respect de l'environnement ou de droit de l'urbanisme. Notre cahier des charges auprès de

l'UEFA sera respecté. Le budget de l'État y contribuera pour 158 millions, venus du prélèvement exceptionnel et temporaire de 0,3 % sur la Française des jeux. Le soutien de l'État porte aussi sur des équipements comme les transports en commun de Lille et de Lyon.

Nous ferons tout pour que la France accueille dans les meilleures conditions l'Euro 2016.  
(*Applaudissements à droite*)

**M. Alain Dufaut, rapporteur de la commission de la culture.** – La France a obtenu de haute lutte l'organisation de l'Euro 2016, troisième événement sportif mondial par son impact médiatique.

Cette proposition de loi répond à un besoin majeur du sport français, Euro 2016 ou pas. Nos stades sont de faible capacité et archaïques. En moyenne, ils ne peuvent accueillir que 30 000 places en ligue 1, contre 45 000 en Allemagne ; en outre, ils sont nettement plus anciens. Leur qualité est aussi inférieure aux standards européens. La plupart de nos grands stades ne sont occupés qu'une vingtaine de jours par an. En outre, il faudra réfléchir à la question des supporters. Tout cela fait que la billetterie ne contribue que très incomplètement aux ressources des clubs, qui sont liées à la télévision.

Si les salaires versés à certains sportifs professionnels, notamment les footballeurs, sont parfois indécents, la plupart des clubs sont déficitaires en fin d'exercice. Même si le sport professionnel est devenu un pur spectacle, les clubs ont une grande importance dans la vie de nos villes, dont ils améliorent la mixité et stimulent l'économie.

Nos stades sont, dans 90 % des cas, propriété de la collectivité d'implantation. Le lien est manifeste entre la propriété publique des stades et leur obsolescence. Si le club n'est qu'un simple locataire du stade, il n'a pas intérêt à investir pour son amélioration. Quand l'équipe d'Avignon est montée en première division, la municipalité a dû apporter 8 millions. C'est beaucoup !

La maîtrise d'ouvrage publique est une procédure lourde. Le stadium de Toulouse et le stade Geoffroy-Guichard de Saint-Etienne seront rénovés selon cette procédure. Les régimes juridiques les mieux adaptés sont le PPP et le BEA. Les stades de Lille, de Bordeaux, de Nice et de Marseille seront rénovés par la voie du PPP. Le régime juridique du BEA paraît satisfaisant mais il est encore trop flou. D'où cette proposition de loi.

La commission considère l'Euro 2016 comme une occasion historique de rénover nos stades. Nous approuvons la forme et le fond de la proposition de loi adoptée par nos collègues députés. Les obligations posées dans le cahier des charges avec l'UEFA seront remplies pour ce qui concerne la dimension des stades. Il faut toutefois améliorer sensiblement la qualité et l'attractivité de nos stades.

Cette proposition de loi doit aider à débloquer un certain nombre de dossiers. Les dispositifs dérogatoires prévus ont un réel avenir. L'organisation de l'Euro 2016 sera un excellent test. La réflexion sur nos équipements sportifs est loin d'être terminée.

La commission a adopté ce texte sans le modifier, afin de faire de nos équipements sportifs des lieux de sport, de spectacle, de vie et de mixité ! (*Applaudissements au centre et à droite*)

**M. Jean Louis Masson.** – J'approuve les conclusions du rapport Séguin, qui concernait tous les sports. Mais cette proposition de loi m'interpelle : pourquoi ne s'intéresser qu'au football ? C'est tout de même le sport où les masses financières sont les plus importantes, au bénéfice de gens qui se sont très mal comportés en Afrique du Sud. Faisons une belle loi pour tout le monde, et non pour quelques privilégiés qui ont eu un comportement lamentable en Afrique du Sud !

De surcroît, ce texte est présenté en violation avec l'article 40 de la Constitution ; cela n'a pas empêché certains de mes amendements d'être déclarés irrecevables au nom de l'article 40 ! S'il fallait un texte, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas déposé un projet de loi ?

On crée trois sortes de clubs de football : ceux qui ont postulé pour l'Euro 2016 et qui n'ont pas été retenus, ceux n'ont été que présélectionnés, ceux qui ont été retenus. Faisons alors un texte pour ces derniers ! Ou alors pour tout le monde... Imagine-t-on un traitement particulier pour les admissibles à un concours ?

Cette proposition de loi contredit le principe de l'égalité de traitement. Les clubs de football sont des agents économiques. Dans le championnat de France de football, certains seront avantagés indûment.

**Mme la présidente.** – Il faut conclure.

**M. Jean Louis Masson.** – Je voterai contre ce travail de boutique !

**M. François Fortassin.** – Nul ne saurait nier que le football est un facteur d'unification populaire du pays. Il devrait aider à retrouver l'unité nationale forgée en 1998, hélas ternie en 2010 en Afrique du Sud.

L'Euro est une grande compétition médiatisée, davantage encore que le rugby. Quand le pays sombre dans la morosité, c'est un moyen de redonner le moral à nos compatriotes. La France sera au cœur de l'actualité, avec deux millions de spectateurs et deux milliards de téléspectateurs.

Malheureusement, nos stades sont obsolètes. Les investissements nécessaires atteignent 1,7 milliard ; l'État réduit sa participation à 8 %. Il faut donc de nouveaux financements. Des outils juridiques et financiers existent. Sans doute l'UEFA appuie-t-elle un peu trop sur la chanterelle, notamment pour le Stade de France, que je fréquente pour le ballon à

rebondissement aléatoire et qui me paraît convenable, sinon pour les toilettes. (*Sourires*)

Cette proposition de loi permet aux collectivités de participer au financement de ces équipements. De nouvelles sortes de montages financiers peuvent être utilisées, pour le sport et pour le reste.

Elle nous paraît aller plutôt dans le bon sens. Avec certains membres de mon groupe, je la voterai. En répétant aux gens du football que la violence n'a pas place dans les stades !

Si le football doit redevenir une fête, il faut que l'arbitre soit respecté ; les dirigeants ont une grande responsabilité en la matière. (*Applaudissements*)

**M. Jean-François Voguet.** – Est-il raisonnable de favoriser toujours plus le football professionnel ? Non.

Faut-il bouleverser nos règles financières pour répondre aux exigences extravagantes de l'UEFA ? Non.

Il est devenu coutumier que les lois sur le sport soient des propositions de loi et non des projets de loi : cette manière de contourner le Conseil d'État est dangereuse. Comment justifier l'engagement de la procédure accélérée alors que nous avons plusieurs années devant nous ? Le rapporteur avoue sa volonté d'aller vers des privatisations d'équipements sportifs...

Dernier point de méthode : les collectivités locales n'ont pas été consultées, non plus que les fédérations sportives.

En permettant de subventionner des entreprises privées, vous soumettez les collectivités locales à des intérêts privés, sans qu'elles aient pu décider du montant des financements en cause.

L'article 2 a un contenu étonnant : l'un des objectifs de la réforme des collectivités territoriales était de supprimer les financements croisés ; voici qu'on les encourage ! Et il n'y a plus de collectivité chef de file... Il s'agit, en fait, de masquer un nouveau désengagement de l'État, au bénéfice des géants du BTP, membres de « la bande du Fouquet's ». En 1998, l'État avait apporté 30 % des financements ; cette fois, il se borne à 8 %. Vous allez contraindre les collectivités locales à financer les dividendes des actionnaires des groupes du CAC 40, au détriment de leurs autres politiques. Vous comprendrez qu'avec l'ensemble des membres de mon groupe, je vote contre cette proposition de loi. (*Applaudissements à gauche*)

**M. Jean Boyer.** – Le 28 mai 2010, le comité exécutif de l'UEFA a désigné la France comme organisateur de l'Euro 2016. De la majorité ou de l'opposition, nous sommes fiers quand la France gagne ! Le président de ce comité, vous le connaissez, il a porté les couleurs de Nancy et celles de l'équipe de France. Le vote final -7 contre 6- était un tir au but, auquel Michel Platini n'a pas eu besoin de participer pour que la France gagne. (*Sourires*)

En Afrique du Sud, ce sont deux pays européens qui ont joué la finale.

Je suis de ceux qui aiment le football. J'ai même choisi un footballeur, un vainqueur de 1998, pour me remettre, il y a quatre ans, la Légion d'honneur. Le sport français est fier de vous, madame la ministre. Vous portez brillamment les couleurs de ce ministère.

Je le dis avec beaucoup de vérité, vous êtes une référence exceptionnelle, vous donnez beaucoup d'espérance à ceux qui sont pénalisés par la vie.

La France, c'est notre pays que nous aimons, quand ses couleurs sont amenées...

**M. Jean-Jacques Mirassou.** – Ce n'est pas Valmy tout de même !

**M. Jean Boyer.** – Nos stades sont anciens ; ils doivent être rénovés, et les investisseurs privés doivent pouvoir intervenir auprès des collectivités territoriales, car la facture atteint 1,7 milliard.

Mais j'ai dépassé mon temps. (*Protestations amicales et marques d'encouragements*)

Je continue donc. Il faut mieux partager le risque financier de la construction des stades, les clubs y gagneront aussi. On pourrait ainsi augmenter les recettes de plus de 100 millions.

Je vous apporte mon soutien, avec la majorité de l'Union centriste ; certains soutiendront l'amendement du maire de Lyon mais globalement, notre groupe votera votre texte qui va dans le sens de l'avenir.

Vive le football, cet artisan incontournable de la fraternité ! (*Applaudissements au centre et à droite*)

**M. Jean-Jacques Lozach.** – Le groupe socialiste se réjouit que la France ait été désignée pour organiser l'Euro 2016. Nous ne voulons pas gâcher la fête mais nous regrettons seulement que le Gouvernement, qui a commandé cette proposition de loi, n'ait pas organisé la fête plus tôt. Nous regrettons qu'une fois encore, il se défausse sur des collectivités locales souvent à bout de souffle ; nous regrettons aussi qu'il déroge au droit commun.

Il est vrai que notre pays a accumulé un retard considérable au niveau de ses infrastructures sportives en général : demandez à nos champions handballeurs ce qu'ils pensent de leurs salles ! Nous n'avons pas su, collectivement, anticiper la modernisation des enceintes sportives. Nous avons manqué, notamment, le tournant de la multifonctionnalité. Mais nous ne découvrons pas ce retard aujourd'hui. Fin 2008, Philippe Séguin appelait de ses vœux, dans son rapport *Grands stades Euro 2016*, la réalisation de grands équipements sportifs.

C'est un nouveau coup porté à la répartition des compétences au sein de l'organisation territoriale de la République : l'article 2 permet à chaque collectivité d'intervenir comme elle l'entend.

La réforme des collectivités a reporté la question de la clause de compétence générale à 2015. La compétence sportive est concernée. Le championnat aura lieu en 2016... On voit que tout cela est bancal, et paradoxal. Le 2 novembre dernier, Mme Yade disait, devant la commission, que le financement était bouclé. Aujourd'hui, il n'en est rien. En 1998, l'État était intervenu à hauteur de 30 % ; pour 2016, ce sera 8 %, « grâce » à un prélèvement supplémentaire sur la Française des jeux et sur le FNDS. Plus on ponctionne le FNDS, plus les collectivités sont contraintes d'abandonner leurs projets de gymnase ou de piscine...

Cette proposition de loi ouvre une gigantesque brèche dans le financement du sport. « Expérimentation de nouveaux modes de financement » dit le rapporteur de l'Assemblée nationale ; faut-il s'attendre aux mêmes montages financiers si la France doit organiser les Jeux olympiques d'hiver de 2018 ? L'exception va-t-elle devenir la règle ?

Avec l'article 3, on généralise le recours à l'arbitrage : voyez ce qui s'est passé dans l'affaire Tapie. Arbitrage rime trop souvent avec arbitraire.

Plus les projets sont ambitieux, plus on allège les procédures. Les impacts environnementaux seront majeurs : *quid* des principes du Grenelle de l'environnement, madame le ministre ?

Le Gouvernement n'a pas de politique sportive cohérente : il faut dire que le budget des sports représente 0,18 % du budget de la Nation -en 2007, le président de la République voulait porter ce pourcentage à 3 %... A défaut de réflexion à long terme, on agit au jour le jour, sous la pression des médias et des *lobbies*. Il y a un an, nous dénoncions l'ouverture du marché des jeux en ligne ; la suite nous a donné raison : les sites illégaux continuent à proliférer.

Nous attendons toujours un texte ambitieux pour le sport en France, dégagé de l'urgence et de la pression des intérêts privés. Nous en sommes loin. Nous voterons donc contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

**M. Charles Revet.** – C'est une erreur.

**M. Jean-François Humbert.** – La France a été choisie comme pays organisateur de l'Euro 2016. Nous nous en sommes tous réjouis. Il faut maintenant accueillir dans les meilleures conditions cet événement sportif majeur.

Cette proposition de loi résout les difficultés posées par notre cadre juridique. La sécurisation du BEA permettra de débloquer deux projets, les stades de Lens et de Nancy. Les mêmes garanties sont apportées qu'aux PPP utilisés à Marseille, Nice et Lille.

Ce texte est indispensable parce qu'il faut doter la France des équipements dont elle a besoin. Notre pays est en effet sous-équipé par rapport à ses voisins européens.

L'Euro 2016 permettra de développer le sport en France, d'améliorer notre expertise dans l'organisation de grands événements. La rénovation des stades de Lens et Nancy encouragera le développement des clubs locaux.

Nous ne réussissons le défi de l'Euro 2016 qu'à condition d'apporter notre soutien aux organisateurs. Cette proposition de loi y concourt ; le groupe UMP la votera. Au-delà des retombées médiatiques, économiques et touristiques, cet événement permettra à notre pays de se rassembler autour de valeurs communes, celles que véhicule le sport. Le football français a besoin de renouer avec ses valeurs fondamentales. (*Applaudissements sur les bancs UMP*)

**M. Alain Gournac.** – Très bien !

**Mme Jacqueline Panis.** – Tout a été dit ! Je vous parlerai donc de Nancy qui va rénover son stade Marcel Picot, qui date de 1926. Les travaux de 1999, achevés en 2003, ont porté sa capacité à 20 000 spectateurs, en plein cœur de ville. En 2008, son taux de remplissage a augmenté.

Depuis le début des années 2000, les compétitions internationales ont été un puissant levier de modernisation des équipements. Un projet de stade est un projet d'aménagement urbain global. Les activités et les ressources doivent être diversifiées -les Anglais passent leur journée au stade.

Le confort, la sécurité, l'accueil doivent faire l'objet de tous nos soins. En septembre 2009, la communauté urbaine de Nancy a approuvé sa participation à la candidature française à l'Euro 2016. Elle a prévu l'agrandissement du stade pour porter sa capacité à 32 000 spectateurs. Le coût du projet est certes élevé. Le BEA, instrument juridique souple, permettra de boucler le financement des travaux et d'attirer des investisseurs privés.

Ce texte est fondamental et marque l'engagement de Mme la ministre en faveur du sport. L'Euro devra porter les valeurs du sport, puissant facteur d'identification. S'il est vrai que 5 % des femmes seulement pratiquent un sport, elles sont un grand nombre à participer aux instances organisatrices, ne l'oublions pas ! La passion pour le football est universelle. Donnons aux organisateurs de l'Euro 2016 les moyens de mener la tâche à bien. (*Applaudissements à droite*)

**M. Claude Bérit-Débat.** – Nous nous réjouissons de l'organisation de l'Euro 2016 par la France, qui permettra à notre pays de moderniser ses infrastructures ; les retombées seront-elles cependant à la hauteur du 1,8 milliard d'investissement ? Pour se plier aux exigences de l'UEFA, de nouveaux modèles

de financement sont créés, qui marquent le désengagement de l'État et de bonnes manières faites aux financeurs privés -les collectivités territoriales seront appelées à combler les trous...

Pour sécuriser les divers montages financiers, des dérogations à de nombreux codes sont prévues, ce qui n'est pas sans risque ; les PPP ne sont pas toujours de bonnes affaires... Au total, les collectivités devront supporter 30 % des investissements, quand l'État n'apportera que 8 %. Le FNDS va être ponctionné, et donc le sport amateur. Cette proposition de loi permet le partage des coûts mais pas des bénéfices... s'il y en a. Pour rentabiliser des stades, des concerts seront organisés. Pourquoi ne pas y avoir pensé avant ? Au Portugal, les stades construits pour l'Euro précédent sont désespérément vides... Le jeu en vaut-il la chandelle ?

Le Gouvernement a-t-il une politique sportive, une ambition pour la promotion du sport ? Malgré les excellentes performances de nos handballeurs, les meilleurs du monde, la France n'a pu organiser un tournoi majeur dans cette discipline faute de grandes salles de qualité. C'est un comble !

Si l'Euro est un bien pour la France, l'État doit en prendre toute sa part. Ce texte, voté dans la précipitation, organise pourtant son désengagement. C'est pourquoi nous ne le voterons pas. (*Applaudissements à gauche*)

**M. Gérard Collomb.** – Au-delà des désaccords, nous nous réjouissons tous de l'Euro 2016 : quel signe positif pour notre pays ! Ce choix met fin à une longue série d'échecs, des Jeux de 2012 aux championnats d'Europe et du monde de basket-ball ou de volley-ball.

Pour promouvoir l'Euro 2016, le président de la République a fait preuve d'un certain lyrisme : « il n'y a pas la gauche et la droite, le nord et le sud, l'est et l'ouest, mais tout un pays [...] tout un peuple ». Après de tels propos, je m'attendais à ce qu'un projet de loi fût déposé pour répondre au manque d'équipements sportifs dans le football, mais aussi dans tous les autres sports. Les handballeurs français sont quatre fois champions du monde et la France ne peut pas accueillir les championnats du monde ! Même problème pour le basket : nous ne ferons que co-organiser l'Euro 2015 avec l'Allemagne...

Je reproche au Gouvernement d'apporter une nouvelle fois des réponses partielles, au coup par coup. Le président de la République pensait peut-être au nord, pour Lens, à l'est, pour Nancy, mais il n'a pas pensé au sud-est ni à Lyon, qui se sent aujourd'hui bien oublié. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

**M. Jean-Claude Carle,** *vice-président de la commission de la culture.* – A qui la faute ?

**Mme Chantal Jouanno,** *ministre.* – Nous avons une occasion unique de rattraper notre retard en termes d'équipements sportifs. Nous voulons rétablir

une certaine équité entre les divers modèles économiques. Bien évidemment, ce texte est spécifique à l'Euro 2016 -comme l'était au football le rapport Séguin. Un plan de rattrapage n'en est pas moins lancé, qui concernera par exemple, avec l'engagement de l'État, le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines ou le centre nautique de Vaires ; vingt cinq grands équipements sont en cours de rénovation. Un label « Grand équipement » a été créé. Un plan de rattrapage des équipements de proximité est également en cours, notamment en Seine-Saint-Denis.

J'en viens au financement. Certes, le taux de soutien de l'État était de 30 % en 1998 et sera d'environ 10 % en 2016 mais l'enveloppe a été multipliée par trois et, en 1998, les stades ont été financés en totalité sur l'enveloppe FNDS. Pour 2016, nous ne touchons pas aux autres projets du CNDS.

En 2011, l'engagement de l'État dans le sport sera de 844 millions, contre 480 en 2000 : le désengagement est relatif.

Le football a un potentiel sans pareil de communion et de fraternité, c'est une fête populaire ; il doit être un moment de cohésion. L'Euro 2016 sera un succès si les stades sont à la hauteur des besoins mais surtout si les valeurs sportives sont à l'honneur. Il n'y aura pas de place pour la violence, physique ou verbale. (*Applaudissements à droite*)

*La discussion générale est close.*

## Discussion des articles

### Articles additionnels avant l'article premier

**Mme la présidente.** – Amendement n°7 rectifié bis, présenté par MM. Collomb, Krattinger, Piras, Rebsamen et Sueur et Mme Bricq.

Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les projets de construction ou de rénovation des enceintes sportives destinées à accueillir l'UEFA Euro 2016, définies dans le dossier de candidature présenté par la Fédération Française de Football, et les équipements connexes permettant le fonctionnement de ces enceintes, sont déclarés d'intérêt général.

**M. Gérard Collomb.** – Deux stades seront en maîtrise d'ouvrage publique, quatre en PPP, trois vont bénéficier de cette proposition de loi. Un seul stade n'est pas traité : celui de Lyon qui sera financé par le club, donc de façon purement privée. Pourquoi ce choix ? Parce que dans notre communauté urbaine, nous avons de nombreux clubs amateurs et que nous avons fait le choix de consacrer l'essentiel de notre effort à leur financement.

Aujourd'hui, les grands clubs peuvent financer, aujourd'hui l'Olympique lyonnais, demain l'Asvel ou le

club de rugby. C'est pourquoi ce projet a été monté, qui épargne les collectivités territoriales pour aujourd'hui et pour demain. La nôtre se contente de faciliter les accès au stade, avec des transports en commun pour desservir le stade mais aussi l'est de l'agglomération lyonnaise, aujourd'hui défavorisé. Conformément au rapport Séguin, il faut une déclaration d'intérêt général pour Lyon mais aussi pour tous les stades réalisés dans le cadre de l'Euro 2016.

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Cet amendement est dénué de portée normative.

**M. Jean-Pierre Sueur.** – Il a une portée affective !

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Et je ne vois pas ce que la déclaration d'intérêt général apporte aux projets de rénovation. Avis défavorable.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – Je pense comme M. Collomb que plus les clubs financent, mieux c'est... Il ne faut pas surestimer la portée juridique de la déclaration d'intérêt général, qui est par ailleurs soumise, par la loi de juillet 2009, à des conditions particulières -qui ne sont pas en l'espèce réunies. Les projets doivent en particulier être évalués au cas par cas. Avis défavorable.

**M. Jean-Claude Carle, vice-président de la commission de la culture.** – Sur la forme, il est surprenant que M. Collomb, qui dénonce les désengagements de l'État, en appelle à l'État pour régler un problème dont il est largement responsable. (*Exclamations sur les bancs socialistes*) La libre administration des collectivités locales vaut pour les joies comme pour les peines...

Sur le fond, cet amendement ouvrirait la porte à d'innombrables dérogations et porterait atteinte au choix des élus locaux ; ce serait un véritable déni de démocratie.

**M. Gérard Collomb.** – Le rapport Séguin visait à faire en sorte qu'il puisse y avoir des projets privés puisque ni l'État ni les collectivités locales ne pouvaient plus les financer. M. Séguin notait que la déclaration d'intérêt général permettrait de desservir des espaces construits par le privé mais dont les collectivités aménageront les abords.

Je viens d'avoir un recours sur l'extension de la ligne de tramway vers Eurexpo, ligne qui passe au sud du Grand stade ; les requérants soutiennent que celui-ci n'ayant pas obtenu de déclaration d'intérêt général, on ne peut construire sur des fonds publics des accès à ce stade.

**M. Alain Gournac.** – Le maire fait ce qu'il veut !

**M. Gérard Collomb.** – Le préfet a soutenu notre position ; et le tribunal administratif a décidé qu'il n'était pas prouvé que le projet desservait le stade. Mais demain, quand nous poursuivrons cette ligne pour desservir le stade, il sera difficile de prétendre que ce projet n'a pas cette fonction... manifeste.

Nous vous demandons donc que pour tous les stades construits pour l'Euro 2016, il y a un intérêt général. Je demande à nos collègues de bien réfléchir, même s'ils ont eu consigne de ne pas voter cet amendement... (*Exclamations à droite*) L'État de droit doit respecter le droit ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

**Mme Catherine Troendle.** – Avec cet amendement, M. Collomb espère faire porter la responsabilité du retard de l'aménagement du stade de Lyon sur l'État ; nous ne le voterons pas. Comme l'a dit Mme la ministre, il n'y a pas de lien juridique entre les procédures d'urbanisme et la déclaration d'intérêt général. (*Vives approbations sur les bancs UMP*)

**M. Guy Fischer.** – Je ne voterai pas cet amendement, en tant que sénateur du groupe CRG-SPG, pour lutter contre les appétits des grands groupes du BTP et contre la marchandisation du sport ; aussi en tant que sénateur du Rhône. Il est temps de rompre avec la logique financière au nom de laquelle le maire de Lyon a déjà fait voter par deux fois des textes de convenance, au profit de M. Aulas et de l'OL land.

Avec ces nouveaux amendements, il veut obtenir de nouvelles dérogations pour le stade, mais aussi pour une vaste opération immobilière et commerciale -un million de mètres carrés de planchers- très juteuse pour les promoteurs. Le stade, c'est 450 millions mais il y aura aussi tout ce qui sera fait autour et les plus-values foncières dégagées après valorisation publique du site. M. Collomb veut que ce projet soit déclaré d'intérêt général pour couper court aux contestations lors des consultations à venir -neuf enquêtes publiques sont prévues... Je l'exhorte à revoir la question ; un autre projet est encore possible pour permettre au club de Lyon, mais aussi à la population de notre belle ville, de participer à la grande fête du football de 2016. (*Applaudissements sur les bancs CRC-SPG*)

**M. André Trillard.** – Je voudrais ramener notre collègue lyonnais à un peu de raison. En 2001, lorsque j'ai accédé à la présidence du conseil général de Loire-Atlantique, Nantes était champion de France. Aujourd'hui, le club peine à se maintenir en deuxième division... Je ne le souhaite pas pour l'Olympique lyonnais mais qu'il réfléchisse : le cours de l'action pourrait un jour baisser...

*A la demande de la commission, l'amendement n°7 rectifié bis est mis aux voix par scrutin public.*

**Mme la présidente.** – Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants.....	336
Nombre de suffrages exprimés.....	328
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	165

Pour l'adoption ..... 120

*Le Sénat n'a pas adopté.*

**Mme la présidente.** – Amendement n°11, présenté par M. Sergent.

Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée, est validé le contrat de concession conclu le 29 avril 1995, en application de la loi n°93-1435 du 31 décembre 1993, entre l'État et la société actuellement dénommée Consortium du Stade de France pour le financement, la conception, la construction, l'entretien et l'exploitation du Stade de France, en tant que sa légalité serait contestée au motif que l'article 39.2.3 de son cahier des charges et l'article II.1 de son annexe 8 méconnaissent les règlements de consultation ayant régi la procédure de publicité tendant à son attribution et portent par suite atteinte au principe d'égal accès des candidats à l'octroi de la concession.

**M. Michel Sergent.** – La décision du Premier ministre de signer le contrat de concession du Stade de France avec le Consortium du Stade de France a été annulée par le tribunal administratif de Paris le 2 juillet 1996. La résolution du contrat de concession susceptible d'en découler aurait remis en cause l'organisation de la coupe du monde de football de 1998. Pour écarter cette perspective, la loi du 11 décembre 1996 a validé le contrat de concession, lequel a été contesté par un site de revente de billets, qui a déposé une question prioritaire de constitutionnalité.

Le Conseil constitutionnel a considéré que cette loi était contraire à la Constitution car elle n'indiquait pas le motif précis dont le législateur entendait purger le contrat de concession. Cet amendement vise à tenir compte de la critique formulée par le Conseil constitutionnel.

Le Stade de France, seul stade noté 5 étoiles par l'UEFA, doit être disponible pour l'Euro 2016. Dans ce but, plusieurs dizaines de millions d'investissement doivent y être réalisés, conformément au cahier des charges auquel a souscrit la France. La seule perspective d'un recours empêcherait la société concessionnaire d'accéder aux financements nécessaires à la réalisation de ces travaux et de procéder à leur amortissement sur la durée restante du contrat de concession. Quant à l'État, l'application des règles entourant l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique ne lui permettrait sans doute plus de mener ces travaux dans les délais impartis.

La validation législative du contrat de concession est justifiée par l'importance économique du Stade de France. Pour les entreprises ayant conclu des contrats avec la société concessionnaire comme pour la société concessionnaire elle-même, l'interruption de tout ou partie de leur activité qui résulterait de la remise en cause du contrat de concession est



susceptible d'avoir des conséquences négatives importantes, notamment sur l'emploi, à Saint-Denis et dans les communes alentour.

Enfin, au regard de la jurisprudence du Conseil d'État en matière de nullité des concessions, les conséquences financières auxquelles s'exposerait l'État dans ce cas ne doivent pas non plus être négligées.

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – La décision du Conseil constitutionnel n'annule pas le contrat de concession. Il n'y a donc pas urgence. Avis défavorable.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – Le Conseil constitutionnel a jugé que la loi de concession méconnaissait la séparation des pouvoirs. Mais sa décision n'entraîne pas nullité du contrat avec le concessionnaire. En outre, une nouvelle loi ne saurait être conforme à la norme constitutionnelle pour les lois de validation. Défavorable, donc.

**M. Gérard Collomb.** – Interrogez-vous ! C'est à force de ne pas légiférer, de valider *a posteriori* des actes partiels que l'on aboutit à la situation cocasse du Stade de France : seize ans après sa construction, on s'aperçoit que celle-ci est illégale !

J'invite Mme Troendle à visiter Lyon et les alentours bucoliques de notre stade. Oui, monsieur Fischer, notre projet est basé sur un *business plan* pour que l'Olympique lyonnais puisse continuer sa route au-delà des aléas sportifs. C'est pourquoi nous faisons en sorte que la collectivité locale ne soit pas soumise à ces aléas.

J'ai pour Vénissieux des demandes de groupes non moins capitalistiques que l'Olympique lyonnais, qui auront besoin de routes d'accès pour sortir une friche urbaine de sa déshérence. Faudra-t-il tout arrêter parce qu'*Ikea* est un horrible groupe capitaliste international ? Faudra-t-il aller ailleurs qu'à Venissieux ?

**M. Michel Sergent.** – Les dirigeants du Stade de France n'ont pas la même analyse que le Gouvernement sur le besoin d'une loi. Rapporteur du budget du sport, j'ai accepté de porter cet amendement car je ne veux pas que l'État doive payer davantage.

Je comprends qu'on veut aller vite en faisant un conforme. Je ne voulais pas que le Stade de France soit pénalisé.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – La loi de 1996 ne concernait pas ce stade mais le contrat de l'État avec le concessionnaire. Selon le secrétariat général du Gouvernement, le contrat n'est pas remis en cause, ce que l'on peut regretter, vu ce qu'il nous coûte...

**M. Jean-François Voguet.** – Il serait bon que le Gouvernement lève la demande d'urgence. Rien ne justifie la précipitation : l'Euro n'a lieu que dans cinq ans... Cela fait seize ans que le Stade de France est

régi par cette concession. Deux ans avant la coupe du monde de 1998, nous avons dénoncé ce contrat : depuis treize ans, l'État vote des sommes considérables à ce consortium, qui est bien loin du déficit.

Nous avons tous les éléments en main pour conclure une nouvelle convention, qui serait fondée sur une étude d'impact.

Voilà pourquoi nous nous abstenons sur cet amendement.

*L'amendement n°11 est retiré.*

### Article premier

**M. Gérard Collomb.** – Il n'y aurait pas besoin de déclaration d'intérêt général pour lancer neuf enquêtes publiques... Les juristes que nous avons consultés ne partagent pas votre analyse, madame la ministre. Selon eux, la déclaration d'intérêt général doit être utilisée, plutôt qu'une autre procédure, dans le cas du Grand stade. Voilà pourquoi l'Olympique lyonnais a déposé une demande en ce sens.

Le piège est infernal. On nous dit de lancer la révision du PLU pour la desserte du stade et, ensuite, on nous dira qu'il fallait une DIG. Nous sommes entre l'enclume et le marteau. N'ayant pas vocation à être écrasés, nous demandons si Lyon doit participer à l'Euro 2016. Nos amis turcs pourraient dénoncer un dossier pipé puisqu'y figurait le Grand stade de Lyon, pour lequel vous refusez la DIG. Faut-il attendre ? Les délais se réduisent. La dernière réunion avec Michel Platini a décidé de repousser le choix des stades, peut-être pour nous donner une dernière chance de sortir de cet imbroglio juridique.

En tout cas, à 74 %, les Lyonnais sont pour le Grand stade.

**M. Jean-Marc Todeschini.** – Un BEA est contraignant pour le partenaire privé. Cette proposition de loi supprime ces contraintes, au détriment des collectivités publiques. Nous entrons dans une logique de privatisation des profits et de mutualisation des pertes.

Sous couvert de l'urgence, le Gouvernement introduit un régime juridique discriminatoire au profit de Nancy, Lens et le Parc des Princes. De cette loi de pure opportunité pâtit Metz.

Nous voici bien loin de la « chance » proclamée tout à l'heure. Et la majorité nous chante le caractère exploratoire de cette loi. Il est hasardeux d'expérimenter ainsi, sans débat en amont : la proposition de loi dispense d'étude d'impact et d'avis du conseil d'État.

**M. Jean-Jacques Lozach.** – Vous voulez déroger à une dérogation sur l'inaliénabilité du secteur public, dans une logique du toujours plus d'argent pour le football marchandise ! Gare au *krach* du *football business* après 2016. Plusieurs clubs, parmi les plus

endettés, risquent de faire faillite, selon une étude universitaire qui conforte l'analyse de la Cour des comptes.

Je sais bien que le sport ne peut se développer sans espèces sonnantes et trébuchantes. Nancy est chère au cœur du président de l'UEFA mais son stade accueille en moyenne 15 000 spectateurs pour 20 000 places ; est-il utile de le porter à 30 000 ?

Une étude d'impact aurait été utile, ainsi qu'un avis du Conseil d'État, mais vous avez préféré l'éviter, en passant par la procédure de la proposition de loi.

**M. Claude Bérit-Débat.** – Je ne comprends pas la logique voulant que le BEA doive être aussi accessible que les contrats de partenariat. On fait un test pour trois villes. La loi, pourtant, doit être générale.

Et le rapport de l'Assemblée nationale nous dit que les dérogations ainsi prévues risquent de devenir la règle puisque vous voulez que ce texte ait valeur expérimentale. Les grands gagnants seront les opérateurs privés.

Un événement d'ampleur nationale va reposer principalement sur les collectivités locales. L'État se désengage, passant de 30 % du financement pour la coupe du monde à 7 % aujourd'hui. Les risques ne sont pas nuls, comme l'a indiqué la Cour des comptes qui appelait à la prudence.

Il n'y a aucune prudence dans ce texte qui confond vitesse et précipitation.

**Mme la présidente.** – Amendement n°4, présenté par M. Voguet et les membres du groupe CRC-SPG.

Supprimer cet article.

**M. Jean-François Voguet.** – Cet article met en place un véritable régime d'exception afin d'utiliser l'argent public pour des investissements purement privés. Il n'est pas admissible que le partenaire privé d'une collectivité territoriale avec laquelle il a conclu un contrat de bail emphytéotique perçoive les mêmes subventions et redevances qu'un maître d'ouvrage public.

Le bail emphytéotique permet de contourner le code des marchés publics. C'est l'intérêt général qui justifie des financements publics.

**Mme la présidente.** – Amendement identique n°12, présenté par M. Lozach et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés.

**M. Claude Bérit-Débat.** – On est là dans un article purement nancéen ; seul le stade Marcel Picot en a absolument besoin. Le projet de rénovation du Parc des Princes se fera sans financement public ; au départ il n'était pas intégré dans les 150 millions apportés par l'État.

Pour un cas particulier, vous alignez le BEA sur le PPP, au seul bénéfice des opérateurs privés.

Comme à propos des jeux en ligne l'an dernier, votre politique sportive est marquée par la précipitation et l'approximation. Il faudrait avoir une vision d'ensemble de la rénovation de tous nos équipements sportifs, qui ont 24 ans de moyenne d'âge. Le sport pour tous est bien oublié.

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Des dispositifs analogues ont été adoptés pour les PPP, en 2009. Si l'on ne vote pas cet article, le risque est grand que les collectivités concernées doivent assumer seules la charge financière de ces investissements !

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – Même avis défavorable.

Les enceintes construites sous PPP bénéficient des mêmes dispositions que celles construites par délégation de service public. Mme Demessine ne s'en est jamais plainte. Le président Percheron l'a compris également.

Les difficultés de remplissage des stades sont souvent liées au manque de confort. Grâce à la rénovation de leurs stades, les allemands ont doublé la fréquentation des rencontres.

L'UEFA choisit des villes, pas des stades. Le report du choix des stades n'est pas lié aux difficultés que vous évoquez mais au changement de statut de la Fédération française, avec un conseil fédéral qui n'a peut-être pas la légitimité pour procéder à ce choix.

**M. Gérard Collomb.** – Le rapporteur apporte un peu d'eau à mon moulin. Demain, peut-être chacun reconnaîtra la valeur exemplaire du stade de Lyon. Sommes-nous un cas unique ? Nanterre a suivi notre modèle, pour un stade de rugby, et obtenu la DIG en deux mois. Pour nous, elle est en souffrance depuis le 23 juillet 2010: Mme Bachelot l'a signée, M. le Premier ministre nous fait attendre. Quel crime a commis Lyon ?

PRÉSIDENCE DE M. GUY FISCHER,  
VICE-PRÉSIDENT

*Les amendements identiques n°4 et 12  
ne sont pas adoptés.*

*L'amendement n°2 n'est pas défendu.*

*L'article premier est adopté.*

## Article 2

**M. Gérard Collomb.** – On voit bien que la problématique de Lyon n'est pas d'intérêt général, malgré nos contrats de partenariat signés en octobre 2008... Mme Troendle va se demander si le stade n'est pas mal situé. Un de nos collègues, anti-stade, vient de dénoncer dans la presse le très mauvais choix de Gérard Collomb, et propose de mettre ce stade... dans sa propre commune, à 500 mètres de là. Avec la

taxe sur les spectacles et les centaines d'emplois créés, on le comprend !

J'en connais même, monsieur le président de séance, qui auraient eu une autre position si le stade avait été projeté à Vénissieux !

**M. Jean-Jacques Mirassou.** – Cet article 2 est significatif au plus mauvais sens du terme : il cristallise toutes les contradictions de ce texte. On nous vante les lois universelles du sport en oubliant la réalité du sport *business* et du sport spectacle.

L'époque de la continuité entre le sport d'élite et le sport de masse est hélas terminée.

Si le sport est un véritable phénomène de société, ce que je pense, alors la responsabilité de l'État est en jeu, tant pour la vie des clubs que pour les infrastructures, au service du sport pour tous.

Ceux qui, hier, justifiaient la suppression de la clause de compétence générale pour mettre fin à la gabegie des élus locaux, demandent aujourd'hui aux collectivités de mettre au pot.

Il arrive un moment où les collectivités ne pourront plus financer les projets qui sont de la responsabilité de l'État.

**M. Jean-Jacques Lozach.** – Cet article organise des dérogations en triturant les textes existants. Les lois de décentralisation confient aux régions les compétences en matière économique et sportive. Vous les remettez en cause ici. Pourtant, lors de la réforme sur les collectivités territoriales, chacun demandait une clarification des compétences.

Tous les projets de construction et de rénovation impliquant un opérateur privé sont, dans cet article, concernés. L'État se défait sur les collectivités déjà frappées par la crise et les transferts de charge non compensés. Le budget des sports est bien maigre et les collectivités financent le sport pour 74 % contre 26 % pour l'État ; la concertation a-t-elle été suffisante avec les associations d'élus ?

**M. le président.** – Amendement n°5, présenté par M. Voguet et les membres du groupe CRC-SPG.

Supprimer cet article.

**M. Jean-François Voguet.** – Cet article parachève l'article premier, en prévoyant diverses dérogations afin de préserver les intérêts marchands. Nous sommes bien éloignés des valeurs du sport !

**M. le président.** – Amendement identique n°13, présenté par M. Lozach et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés.

**M. Jean-Jacques Lozach.** – Alors que la Cour des comptes interpellait les pouvoirs publics en 2009 pour les inciter à plus de vigilance dans les réalisations d'équipements sportifs, cet article va à l'encontre de ses recommandations.

Le Gouvernement s'était prononcé contre les financements croisés... qu'il encourage aujourd'hui ! Quel paradoxe !

Plus de la moitié des clubs européens sont endettés. En France, le déficit cumulé atteint 180 millions. Seuls cinq clubs de ligue 1 ont un résultat positif ; le Stade de France doit la majorité de ses recettes à des événements non sportifs !

Nous regrettons que ce texte ne soit pas l'occasion de réaffirmer le rôle de l'État dans le domaine sportif.

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Cette proposition de loi ne concerne pas exclusivement Lyon. Il est donc inutile que M. Collomb revienne sans cesse sur la déclaration d'intérêt général : sur ce point, le Sénat a tranché.

Les collectivités ont intérêt à soutenir les clubs dans la construction d'un équipement ambitieux. Mais dans cet article, rien n'est imposé, tout est proposé. Avis défavorable.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – Même avis. Cette proposition de loi sera bien évidemment notifiée à la Commission européenne.

**M. Claude Bérit-Débat.** – M. le rapporteur dit que les collectivités ne seront pas obligées de participer au financement d'équipements.

Mais les dérogations multiples nous entraîneront vers l'irréversibilité !

Il y a quatre mois, on criait haro sur les financements croisés. Et là, on nous impose d'y revenir ! Même chose sur la clause de compétence générale. Les arguments de notre rapporteur ne sont donc pas recevables.

**M. Jean-Jacques Mirassou.** – Je suis stupéfait de la légèreté avec laquelle le Gouvernement et la commission écartent nos observations ; ils pratiquent un cadrage-débordement, comme on dit au rugby.

Les entreprises qui vont moderniser les stades ont souvent eu des relations directes avec les communes concernées ; or ce sont ces entreprises qui ont été exonérées de taxe professionnelle et qui vont baisser la voilure des collectivités locales en termes d'investissement ! C'est scandaleux.

*Les amendements identiques n°5 et 13  
ne sont pas adoptés.*

*L'article 2 est adopté.*

### **Articles additionnels**

**M. le président.** – Amendement n°8 rectifié, présenté par MM. Collomb, Krattinger, Piras, Rebsamen et Sueur.

Après l'article 2, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Pour les enquêtes publiques liées aux projets de construction ou de rénovation des enceintes sportives destinées à accueillir l'UEFA Euro 2016 ainsi que les équipements connexes permettant le fonctionnement de ces enceintes, le chapitre III du titre VI de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement est applicable aux projets, plans, programmes ou autres documents de planification nécessaires à la réalisation desdits projets pour lesquels l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique est publié à compter du premier jour du troisième mois après la publication du décret en Conseil d'État prévu à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

**M. Gérard Collomb.** – Cet amendement vise à être agréable à notre rapporteur (*sourires*) qui disait à l'instant que cette proposition de loi n'était pas faite pour Lyon. Ce n'est que trop vrai. Il n'en reste pas moins que l'exemple de Lyon peut servir à d'autres et intéresser certains de nos collègues qui vont rénover des stades.

La loi Grenelle II réforme le droit des enquêtes publiques. Parmi ses dispositions, figure la possibilité de réaliser une enquête publique unique, organisée par une seule personne publique, lorsque plusieurs maîtres d'ouvrage sont concernés. En outre, elle renforce les pouvoirs de la commission d'enquête, les possibilités de modification du projet pendant ou après enquête pour prendre en compte de l'avis de la population...

Toutefois, la loi Grenelle II n'entrera en vigueur que six mois après la parution du décret d'application prévu à l'article L. 123-19, qui n'a pas encore été publié.

Il n'y aura donc pas de procédure simplifiée d'ici six mois. Or, à Lyon, nous allons procéder à neuf enquêtes publiques.

Pour pouvoir répondre aux problématiques de la faune et de la flore, il faut faire une enquête sur toutes les saisons, ce qui rallonge les délais d'un an. Simplifions, ce ne serait pas plus mal !

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Effectivement, les décrets d'application traînent beaucoup trop. Mais rien ne dit que le décret prévu par cet amendement viendrait plus vite que celui de Grenelle ! Je fais plutôt appel à Mme la ministre. Avis défavorable.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – Le ministre de l'écologie promet le décret du Grenelle II pour septembre. On avait retenu le délai de six mois afin de ne pas perturber les projets en cours. Avis défavorable.

*L'amendement n°8 rectifié n'est pas adopté.*

**M. le président.** – Amendement n°9 rectifié, présenté par MM. Collomb, Krattinger, Piras, Rebsamen et Sueur.

Après l'article 2, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Les recours pour excès de pouvoir formés à l'encontre des actes administratifs en lien avec la construction ou la rénovation des enceintes sportives destinées à accueillir l'UEFA Euro 2016 et des équipements connexes permettant le fonctionnement de celles-ci, sont jugés par les tribunaux administratifs compétents.

Le Conseil d'État connaît en appel des décisions rendues en premier ressort par les tribunaux administratifs.

Si elle fait droit à un recours, la juridiction administrative indique l'ensemble des moyens qui lui paraissent fondés et, selon les irrégularités relevées, à quel stade la procédure peut, le cas échéant, être reprise.

**M. Gérard Collomb.** – Une procédure juridique raccourcie est nécessaire : il ne faut pas que, pendant plusieurs années, les affaires soient pendantes.

Je souscris totalement à la fin de l'article publié aujourd'hui par Jean-Michel Aulas : « Sur tout le territoire national, il n'est pas un projet d'envergure servant l'intérêt général qui ne se heurte à l'opposition d'intérêts particuliers, notamment d'associations regroupant une minorité de riverains.

« Ces minorités agissantes, multipliant les recours, en viennent à bloquer tous les projets. Citons, par exemple, pour la seule ville de Paris : stade Jean-Bouin, extension de Roland-Garros, HLM de la porte d'Auteuil, le nouvel hôpital Necker (dix ans de retard pour un projet en faveur des enfants malades), la Fondation Louis-Vuitton ou encore la rénovation du Forum des Halles et du Parc des Princes.

« La France est en train de devenir le champion mondial des projets d'intérêt général bloqués : triste palmarès ! François Pinault a attendu, en vain, en France, pendant des années, un permis de construire que le maire de Venise lui a accordé en trois semaines pour édifier son musée d'art contemporain, que la France n'accueillera donc jamais.

« Puissions-nous éviter que de tels « dysfonctionnements » se reproduisent ! »

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Cet article ne m'a pas échappé. Je comprends votre souci de raccourcir les délais mais la disposition est de nature réglementaire ; de plus, elle est exorbitante par rapport au droit commun. Avis défavorable pourtant.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – Effectivement, cet amendement est de nature réglementaire. Le Conseil d'État doit être recentré sur son rôle de cassation, et non d'appel. Défavorable.

**M. Éric Doligé.** – On a le sentiment que cette proposition de loi ne traite que du stade de Lyon. En ce qui concerne les deux derniers amendements, je partage l'état d'esprit de M. Collomb : il est vrai que neuf enquêtes publiques, c'est beaucoup !

Je suis en train de rédiger un rapport sur la simplification des normes. J'espère que nous irons tous dans le même sens et que nous ne complexifierons pas le texte qui vous sera proposé.

*L'amendement n°9 rectifié n'est pas adopté.*

## Modification à l'ordre du jour

**M. le président.** – Nous devons examiner, de 14 h 30 à 18 h 30, deux propositions de loi inscrites par le groupe UMP. A la suite de ces deux discussions est prévue la déclaration du Gouvernement sur le projet de programme de stabilité européen, que nous devons aborder à 18 h 30 afin de conclure avant minuit puisque nous sommes tenus d'ouvrir la séance de demain matin à 9 heures.

Nous n'aurons donc pas le temps d'examiner la proposition de loi de M. Lecerf. Je vous propose de renvoyer la question de son report à la prochaine réunion de la conférence des présidents qui se tiendra mercredi 4 mai.

**M. Jean-Jacques Hiest, président de la commission des lois.** – De toute manière, nous n'avons pas le choix...

## Championnat d'Europe de football (Procédure accélérée – Suite)

Discussion des articles (Suite)

### Article 3

**M. Gérard Collomb.** – Je renonce à ma prise de parole sur l'article. (*Marques de satisfaction sur plusieurs bancs*)

**M. Jean-Jacques Lozach.** – Cet article prévoit une nouvelle dérogation en déposant les tribunaux administratifs et judiciaires de certaines de leurs prérogatives.

Confidentialité et argent public ne font pas bon ménage ; l'arbitrage n'est pas la solution optimale pour résoudre les conflits à venir pour l'organisation de l'Euro 2016.

On ne saurait modifier les règles de droit pour des convenances personnelles. La justice est trop lente ? Donnez-lui plus de moyens !

**M. le président.** – Amendement n°6, présenté par M. Voguet et les membres du groupe CRC-SPG.

Supprimer cet article.

**M. Jean-François Voguet.** – Nous ne saurions accepter la mise en place d'une procédure d'arbitrage. Les partenaires privés n'auront plus à rendre compte au juge. Nous sommes opposés à un tel article,

d'autant que l'arbitrage est interdit pour les personnes publiques.

**M. le président.** – Amendement identique n°14, présenté par M. Lozach et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés.

**M. Jean-Jacques Lozach.** – La procédure d'arbitrage n'est pas du tout adaptée aux conflits qui mettent en cause une personne publique et, de surcroît, de l'argent public. Les éventuels conflits liés à la rénovation ou à la construction des enceintes sportives de l'euro 2016 et de leurs équipements connexes doivent relever des tribunaux administratifs ou judiciaires.

Le recours à l'arbitrage est loin d'être neutre : l'arbitrage, c'est la justice des affaires ; depuis l'affaire Tapie, c'est la justice des affairistes. On nous dit que l'arbitrage a l'avantage de la rapidité. Nous ne pouvons accepter une justice privée, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public !

Cet article montre votre vision marchande du sport.

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Le dispositif existe déjà pour les PPP sans poser de problèmes particuliers. La procédure, préconisée par de nombreux rapports, est plus souple et plus rapide. Avis défavorable.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – L'arbitrage doit être décidé par les deux cocontractants. Il ne peut concerner que les contrats, en aucun cas les décisions administratives unilatérales, notamment en matière d'urbanisme. De nombreux précédents existent, à la SNCF ou à La Poste, par exemple. Enfin, dans le domaine du sport, on a souvent recours à l'arbitrage.

*Les amendements identiques n°6 et 14 ne sont pas adoptés.*

*L'article 3 est adopté.*

### Articles additionnels

**M. le président.** – Amendement n°10 rectifié, présenté par MM. Collomb, Piras, Rebsamen et Sueur.

Après l'article 3, insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Quatre ans au plus tard à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet aux commissions parlementaires compétentes, un rapport faisant le bilan de sa mise en œuvre.

Cette évaluation sera, le cas échéant, accompagnée de propositions appropriées.

**M. Gérard Collomb.** – Je regrette que notre collègue Hiest n'ait pas pu travailler sur cette proposition de loi.

**M. Jean-Jacques Hiest, président de la commission des lois.** – On a assez à faire !

**M. Gérard Collomb.** – Nous aurions fait un beau travail ensemble, comme en son temps avec M. Courtois, sur les pôles métropolitains.

Cet amendement vise à ce que dans quatre ans, nos assemblées puissent examiner un rapport du Gouvernement pour faire le bilan de cette proposition de loi.

Les rapporteurs à l'Assemblée nationale et au Sénat ont estimé qu'une grande loi s'imposait. Comme, en outre, je suis sûr que la position du Gouvernement va évoluer et que, dans quelques temps, je vais avoir la déclaration d'intérêt général, ce sera pour moi l'occasion de vous dire merci, même *a posteriori*. (*Sourires*)

**M. Jacques Legendre, président de la commission de la culture.** – Il n'y a, entre M. Hiest et moi-même, aucune incompréhension. Nous avons plaisir à travailler ensemble et nos analyses convergent.

**M. Alain Dufaut, rapporteur.** – Cet amendement a été repoussé en commission. Vous êtes passé de six ans à quatre ans : un engagement de la ministre à publier un rapport devrait suffire et nous permettrait d'évoluer vers un texte de portée plus générale... Avis défavorable pour le moment.

**Mme Chantal Jouanno, ministre.** – Il serait de bonne gouvernance de vous rendre compte de l'application de cette loi en 2015, et peut-être même avant, ainsi que sur les engagements à prendre ensemble dans le cadre de l'assemblée du sport. Retrait, sinon avis défavorable.

*L'amendement n°10 rectifié est retiré.*

*L'article 4 demeure supprimé.*

*L'amendement n°3 est retiré.*

#### Interventions sur l'ensemble

**M. Jean-Jacques Lozach.** – Avec ses millions de pratiquants et ses milliards de téléspectateurs, le football est un sport de masse.

Nous devons adapter les équipements sportifs à la nouvelle demande nationale et internationale. Cette évolution dépasse largement le cadre de cette proposition de loi. L'État doit demeurer le garant des équipements sportifs.

Nous avons la désagréable impression que, pour des raisons politiques, Lyon est écarté de l'Euro 2016.

Nous ne voterons pas ce texte dérogatoire qui fait la part trop belle au sport *business*. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

**M. Jean-François Voguet.** – Le groupe CRC-SPG ne votera pas ce texte. Les stades seront hétérogènes et leurs recettes varieront considérablement ; le

football à deux vitesses est en train de se mettre en place.

Les équipements ne seront rentables que si d'autres activités y trouvent place. Le prix des billets ne risque-t-il pas d'augmenter ? Les investisseurs privés attendent un retour sur investissement.

Aucune étude d'impact n'a été faite. En Île-de-France, un nouveau stade semble prévu à Nanterre pour le rugby. N'est-ce pas trop ?

Et pour les autres sports, rien n'est prévu.

Une politique globale du sport est nécessaire. Le marché seul ne règlera rien. Il nous faut un vrai ministère des sports, avec de vrais moyens et une vraie politique.

**M. François Fortassin.** – Je voterai ce texte imparfait mais qui a le mérite d'exister. Quand le Stade français joue à Charléty, il y a 10 000 personnes. Quand il joue au Stade de France, il y en a 70 000 !

Les demi-finales du championnat d'Europe de rugby se sont jouées en Espagne : Stade Toulousain-Biarritz à Saint-Sébastien, car le stade y est plus grand que celui de Biarritz ; et Perpignan-Toulon au stade Montjuïc de Barcelone, parce que celui de Perpignan est trop petit. Quand le stade est grand et confortable, il attire le public. Et si une équipe obtient des résultats, le nombre de licenciés augmente : sport professionnel et sport de masse sont donc liés.

Enfin, on nous dit que les clubs de football sont, pour la plupart, dans le rouge ; ils connaissent des déficits parfois importants, comblés par les collectivités territoriales sans que cela défrise grand monde... Dès lors, comment ces clubs ont-ils les moyens de financer la construction des stades ? Cela m'échappe... mais peut-être est-ce dû à la distance qui sépare Tarbes de Lyon ! (*Sourires*)

Je voterai ce texte avec certains de mes collègues du groupe RDSE ; les autres ont un point de vue différent.

**M. le président.** – Vous connaissez ma position défavorable sur ce texte, mais je ne puis exprimer mon vote, en tant que président de séance.

*La proposition de loi est définitivement adoptée.*

#### **CMP (Candidatures)**

**M. le président.** – La commission des lois a désigné les candidats qu'elle présente à la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.

Cette liste a été affichée et la nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu conformément à l'article 12 du Règlement.

La séance, suspendue à 18 h 30, reprend à 18 h 35.

## Programme de stabilité

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement sur le projet de programme de stabilité européen, suivi d'un débat et d'un vote sur cette déclaration.

**M. Philippe Marini, rapporteur général de la commission des finances.** – Notre débat devrait durer environ deux heures et demie ; la commission des finances souhaite siéger continûment jusque vers 21 heures.

**M. le président.** – Nul ne paraît s'y opposer... Votre vœu est exaucé.

**Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.** – Ce semestre européen est une nouveauté, la première réalisation concrète de la réforme de la gouvernance européenne, dans laquelle la France, sous l'impulsion du président de la République, a joué un rôle déterminant. C'était il y a un an, souvenez-vous, du temps de la crise grecque... Les six textes européens pertinents devraient être tous en place d'ici juin.

Il s'agit d'un travail parlementaire coordonné avec la Commission et le Conseil. Le 25 mars ont été établies les priorités : rétablir une situation budgétaire saine et soutenable, réduire le chômage, relancer la croissance. Nous allons ainsi au-delà du Pacte et des compteurs déficit et dettes pour établir ensemble un cadre macro-économique et un objectif de compétitivité -pour mieux coordonner nos politiques économiques.

Les termes du débat sont aussi ceux du G 20, où l'on s'assure à la fois des intérêts nationaux et de ceux de l'économie globale.

Quel cadrage macro-économique avons-nous retenu ? L'économie française a repris le chemin de la croissance, qui n'est plus alimentée par les différents plans de relance mais par l'investissement privé et la consommation des ménages. Pour 2011, je maintiens la prévision de 2 %, résultats de la combinaison de facteurs tant négatifs que positifs : hausse des matières premières -pétrole mais aussi matières premières agricoles-, niveau élevé de l'euro -qui a un effet négatif sur les exportations mais positif sur les factures libellées en dollars-, situation catastrophique de l'économie japonaise -où l'économie fléchit de 1,5 à 3 % -avec un tarissement des fournitures-, création nette d'emplois -125 000 en 2010-, baisse du nombre de demandeurs d'emploi en février 2011 de 20 000-, enquêtes de conjoncture convergentes, bonne tenue de la consommation des ménages. Tous ces facteurs s'équilibrent et justifient le maintien de la prévision de croissance 2011 à 2 %.

L'activité devrait accélérer cette année grâce à nos exportations -qui croissent à un rythme plus élevé que les exportations allemandes-, à l'investissement des entreprises et des ménages. Les chefs d'entreprise prévoient une progression de 14 % -la réforme de la taxe professionnelle commence à produire ses effets- et le nombre de permis de construire déposés s'est accru en mars, sur un an, de 17 %. A cela s'ajoute le bas niveau des stocks ; un important mouvement de reconstitution est vraisemblable. Quant aux créations nettes d'emplois, elles devraient être nettement supérieures à celles de 2010.

Pour 2012, je prévois une croissance de 2,25 %, grâce à la dynamisation de l'investissement et du marché du travail et aux réformes structurelles engagées, crédit impôt recherche (CIR), suppression de la taxe professionnelle, réforme des retraites. Toutefois, les incertitudes internationales nous ont incités à la prudence : notre prévision initiale était de 2,5 %. Je pense au prix du pétrole, aux crises liées aux dettes souveraines, ce qui tendra à diminuer le volume de la demande adressée à la France.

Il est indispensable que la France respecte la trajectoire de ses finances publiques. Le déficit public 2010 a été moindre que prévu, à 7 %, ce qui permet d'ajuster celui de 2011 à la baisse -5,5% au lieu de 6 %. La trajectoire sera respectée quelle que soit les conditions économiques et les engagements pris seront tenus. Le Gouvernement est attaché à y parvenir grâce à une réduction de la dépense plutôt qu'à un accroissement des recettes -je parle ici de la double norme. L'Ondam est abaissé de 0,1 point en 2011 et de nouveau de 0,1 en 2012. Pour la première fois, l'Ondam a été tenu en 2010. La montée en charge de la réforme des retraites permettra de réduire le déficit de 0,5 point dès 2013.

La réduction des niches fiscales et sociales va être poursuivie au rythme inscrit en loi de programmation, soit pour 11 milliards en 2011 et 3 milliards par an ensuite.

Les recettes seront spontanément soutenues par le rebond de l'activité. La solidité de notre système bancaire et le faible endettement des ménages devrait entraîner une reprise plus dynamique que chez certains de nos partenaires. Les recettes publiques devraient progresser un peu plus vite que l'activité économique ; le programme table sur une élasticité moyenne des prélèvements obligatoires au PIB légèrement supérieur à l'unité sur la période 2011-2014.

La dette publique aura augmenté de 2,9 et 1,5 points de PIB en 2011 et 2012. A partir de 2013, elle s'infléchira ; le respect de la trajectoire garantira à cette date un déficit d'exécution inférieur au solde théorique stabilisant. C'est dire qu'elle se réduira alors rapidement.

Le programme de stabilité répond à une double logique : consolider la situation budgétaire de sorte

que nous réduisons le déficit à 3 % du PIB en 2013 et 2 % en 2014 ; améliorer la compétitivité de nos entreprises et de notre économie. (*Applaudissements au centre et à droite*)

**M. François Baroin**, *ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.* – Cette présentation intervient dans le cadre du nouveau calendrier européen. Il s'agit là d'un changement d'importance. Chacun pourra mesurer notre attachement à la signature de la France.

La trajectoire récente de nos finances publiques montre que la stratégie du Gouvernement est la bonne. A preuve, la réduction du déficit public en 2010, plus importante que prévue -7 % du PIB alors que la prévision initiale était de 8,5 %. La dette notifiée à la Commission européenne s'établit à 80,7 % du PIB, contre 82,9 %. Ces bons résultats sont dus à la reprise, au coût moins élevé qu'attendu de la réforme de la taxe professionnelle, aux efforts de tous les acteurs de la dépense publique. Le « zéro volume » a été tenu ; le ministre du budget que je suis s'est tenu à ne pas dépenser un euro de plus qu'autorisé par le Parlement. L'inflation ayant été supérieure de 0,3 point à la prévision, la dépense a été réduite d'un milliard par rapport aux prévisions. Pour la première fois depuis 1997, l'Ondam a été tenu. Les collectivités locales ont participé à l'effort global.

Le programme de stabilité s'inscrit dans le prolongement de la stratégie du Gouvernement de maîtrise stricte et durable de la dépense publique et de réformes porteuses de croissance. Nous sommes déterminés à être au rendez-vous de la loi de programmation : un déficit en deçà de 3 % en 2013 et 2 % en 2014. Les chiffres de 2010 nous permettent de prévoir un déficit de 5,7 % en 2011, contre 6 % prévus. Les 4,6 % pour 2012 sont maintenus. Ce, sans avoir besoin de mesures complémentaires pour compenser la légère révision à la baisse de l'hypothèse de croissance. Nous tiendrons chaque année nos engagements, sans précipiter le rythme : l'effort demandé aux Français est déjà considérable. Ne cassons pas une croissance encore fragile.

Le projet de loi de finances 2012 sera constant dans cette perspective : stabilisation en euros courants des crédits budgétaires et prélèvements sur recettes, hors charge de la dette ; évolution annuelle des crédits en « zéro volume » ; non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, soit 30 000 temps pleins ; stabilisation en valeur des concours aux collectivités locales, hormis le FCTVA ; dépenses sociales contenues avec la montée en charge de la réforme des retraites.

Nous refuserons toute augmentation généralisée des impôts ; la réforme de la fiscalité du patrimoine sera neutre pour les finances publiques.

Bref, nous poursuivons dans notre effort de stabilisation de la dépense publique afin de garantir

notre modèle social et notre souveraineté nationale. (*Applaudissements au centre et à droite*)

**M. Philippe Marini**, *rapporteur général de la commission des finances.* – En juillet 2010, nous avons clos par un vote, pour la première fois, le débat d'orientation budgétaire. Puis nous avons obtenu le principe d'un vote sur le programme de stabilité avant sa transmission aux autorités communautaires, lequel devrait figurer dans la Constitution après la révision annoncée.

Ce ne sont pas de simples questions de procédure : politiquement et économiquement, le programme de stabilité est la norme supérieure en matière de finances publiques. Nous devons en être conscients. Y fait obstacle le fait que ce document n'est pas formulé en euros mais en une autre monnaie, le dixième de point de PIB... Mais comment réaliser autrement des comparaisons européennes ? En décembre, nous avons obtenu du Gouvernement qu'il veuille bien modifier le libellé de la loi de programmation, pour qu'elle soit bien exprimée en milliards d'euros courants.

Il importe aussi à la souveraineté nationale que nous adoptions le programme avant qu'il soit soumis aux instances communautaires. Dorénavant, c'est en avril que commencera au Parlement le cycle budgétaire. Il sera loisible aux assemblées parlementaires de se saisir des retours de la Commission, par exemple sous la forme des résolutions de l'article 88-4.

Ce programme de stabilité est différent des autres. Nous n'avons plus le droit au double langage...

**Mme Nicole Bricq.** – Cela continue !

**M. Philippe Marini**, *rapporteur général.* – Soyez équitable et reconnaissez que ce programme de stabilité est meilleur que les précédents.

**Mme Nicole Bricq.** – C'est vrai.

**M. Philippe Marini**, *rapporteur général.* – Mais une alouette ne fait pas le printemps... Nous n'avons pas de certitude pour 2012 et les années suivantes. De puissantes incitations s'exercent pour que nous ne cédions plus aux facilités et aux délices du double langage, pratiqué par tous les gouvernements depuis 1999.

**Mme Nicole Bricq.** – Vous êtes là depuis dix ans !

**M. Philippe Marini**, *rapporteur général.* – Le couple coût de l'endettement-proportion de l'endettement par rapport à la richesse nationale domine tout. La soutenabilité de la zone euro dépend du mécanisme de solidarité qui sera pérenne après 2013, qui lui-même repose sur la crédibilité des grands États -lesquels doivent bénéficier de la cotation la meilleure possible. Quand nous nous battons pour les 3 % en 2013, nous défendons notre pays contre les risques d'une nouvelle récession, mais nous défendons aussi la zone euro. Qu'advierait-il de nos



économies réelles en cas d'une discontinuité en la matière ?

Fin 2013, nous atteindrons seulement le seuil au-delà duquel la dette en capital cessera d'augmenter.

Nous ne connaissons pas encore l'issue du nouveau Pacte. Je ne suis pas un grand admirateur des sanctions, surtout automatiques et s'adressant à des pays exsangues ; tout cela ne peut exister dans le monde réel... Les États sauront corriger ce qu'il peut y avoir de plus doctrinaire dans l'approche de la commission. Reste qu'il y aura, de toute manière, plus de contraintes, ce qui nous créera davantage de devoirs que par le passé.

Enfin, autre incitation, nous sommes conviés à un prochain débat constitutionnel. Nous en reparlerons.

Les règles de convergence ne seront opérantes que si les hypothèses économiques sur lesquelles elles reposent sont réalistes. Nous avons vu ce qu'ont fait les Britanniques, les Néerlandais avec le bureau de coordination que tous respectent, les Allemands qui se conforment systématiquement au consensus des conjoncturistes.

**M. Jean Arthuis, président de la commission des finances.** – Le parti socialiste même s'y met...

**M. Philippe Marini, rapporteur général.** – La fixation du taux de croissance par le Gouvernement est une sorte de calice dont il vaudrait mieux que vous vous détourniez, madame la ministre. Nous n'avons guère d'imagination : le taux de 2 % nous paraît le plus neutre et le plus prudent.

Par rapport à l'an dernier, plusieurs améliorations sont à noter. Les hypothèses d'élasticité des recettes sont un peu plus prudentes. Celles sur l'évolution des dépenses publiques sont très volontaristes, vérifiées -il est vrai- en 2010, quoique pour des raisons exceptionnelles, mais aussi grâce à l'Ondam, à la modération des collectivités, à la plus grande rigueur de l'État.

Pour la période 2013-2014, la tendance de réduction de la dette publique ne nous paraît pas assez documentée. Pour 2012, j'ai lu avec grand intérêt des déclarations du ministre du budget, début avril, évoquant un effort supplémentaire de 6 milliards au regard d'une hypothèse de croissance de 2 %. A notre sens, cet effort pourrait aller jusqu'à 10 milliards... Mais nous sommes prudents par fonction... Le regret serait que n'ait pas été anticipé dès aujourd'hui une évolution vraisemblable. Si l'on est trop pessimiste, il sera politiquement très porteur d'annoncer à l'automne que la conjoncture permet d'atténuer les efforts pourtant annoncés...

Ce document est d'un grand intérêt. Il sera à l'honneur de ce gouvernement et de sa majorité, à l'aube d'une année évidemment exceptionnelle, que les prochaines loi de finances et loi de financement

soient sérieuses, crédibles, inattaquables. C'est sur le terrain de la vérité que beaucoup se jouera en 2012. (*Applaudissements au centre et à droite*)

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** – L'Europe est malade, en crise à cause des politiques ultralibérales menées, tandis que les banques se portent bien. Vous proposez de continuer dans la même voie, toujours plus d'austérité et toujours moins de solidarité pour les peuples. Au lieu de prévoir par exemple plus de moyens pour affronter l'afflux migratoire, l'Europe n'est capable que de démagogie et d'irresponsabilité, jouant de la peur et du rejet.

Vous sollicitez notre avis sur le document que vous allez présenter à la Commission. Cette discussion anticipe sur le projet de loi relatif à l'équilibre des finances publiques.

Cette nouvelle façon de procéder a pour seul objectif de nous faire cautionner l'abandon de la souveraineté nationale sur ces domaines. Désormais, chaque gouvernement devra soumettre son budget à la Commission dès avril. Un pays qui ne respecterait pas cette discipline s'exposerait à des sanctions. Vous prévoyez de graver dans le marbre de la Constitution l'interdiction de futurs déficits publics.

Libre concurrence et équilibre budgétaire sont les deux piliers de votre dogme ultralibéral. La dernière réunion du conseil européen nous a fait faire un tournant vers une Europe fédérale à direction autoritaire ! L'Europe a changé de projet, en toute opacité.

Les dirigeants européens veulent contraindre leurs gouvernements respectifs à prendre des mesures antisociales. De nouvelles réductions des retraites et des allocations chômage sont déjà annoncés, ainsi que la fin de l'indexation des salaires sur les prix.

Le président de la République a annoncé une prime pour les salariés des grandes entreprises qui distribuent des dividendes aux actionnaires. Ce contre-feu ne cachera pas la politique d'austérité décidée avec Mme Merkel, présentée comme la seule solution à une crise financière pourtant provoquée par la financiarisation. Cette politique socialement injuste est contraire à l'intérêt général.

Pour vous, l'amélioration de la compétitivité fondée sur la rentabilité l'emporte sur le concept de développement par le progrès. Votre programme sera aussi économiquement inefficace car la croissance sera bridée.

La croissance de la zone euro est calamiteuse. Trois pays sont au bord de la faillite. Le plan de sauvetage de la Grèce ne fonctionne pas ; le Portugal est sommé de se tourner vers le FMI. Au lieu de vous remettre en cause, vous persistez dans l'erreur.

Le dernier Conseil a décidé d'aller au-delà du traité de Lisbonne, sans consultation des parlements nationaux. Voyez le résultat d'une telle politique en

Finlande lors des dernières élections ! Parce que nous prônons une toute autre logique, nous voterons résolument contre. (*Applaudissements sur les bancs CRC*)

**M. Denis Badré.** – Cette séance est historique : l’engagement conjoint et solennel du Gouvernement et du Parlement fera date.

La transmission du programme de stabilité est un engagement essentiel dans le respect des règles que nous avons accepté pour un retour à l’équilibre.

Le groupe de l’Union centriste se félicite de cette évolution démocratique et appelle de ses vœux le vote de la loi constitutionnelle.

Le principe du consentement à l’impôt est consubstantiel à la démocratie, madame Borvo !

Je salue le travail de notre rapporteur général : sans une hypothèse de croissance crédible, aucune prévision de recettes n’est possible et sans évaluation des dépenses, aucune maîtrise des finances publiques. Le « risque budgétaire » est répandu.

L’heure n’est plus aux présentations optimistes. Nous devons faire preuve de responsabilité. Il y a un an, nous étions au chevet de la Grèce. Ont suivi l’Irlande et le Portugal.

La contrepartie de la solidarité est un droit de regard des voisins. La France vit à crédit sur le compte de ses enfants et petits-enfants. Les États-Unis eux-mêmes ne sont plus à l’abri du risque souverain.

La stabilité ne peut se construire que dans une concertation renforcée. Le vote du budget est une prérogative nationale. Elle ne saurait être transférée à l’Europe. Il n’empêche, la solidarité s’impose.

J’ai représenté notre commission des finances à Bruxelles récemment : nous devons envisager des contrôles parlementaires concertés. Alors le programme de stabilité prendra tout son sens. Nous sommes en train de mettre en musique l’article 5 du traité de Lisbonne avec ce texte. Soyons dignes de cette exigence.

Le groupe de l’Union centriste votera évidemment ce programme de stabilité, même si le Gouvernement doit faire encore mieux à l’avenir. (*Applaudissements au centre et à droite*)

**Mme Nicole Bricq.** – Nous entrons dans la procédure du semestre européen, ce qui relativise encore plus l’exercice budgétaire de fin d’année.

Le pacte de stabilité est en débat contradictoire au Parlement européen, ce qui pose un problème de calendrier.

Sur la forme, il y a un progrès par rapport à l’an passé.

Il s’agit aujourd’hui, comme l’a dit en commission le rapporteur général, d’une actualisation de la loi de programmation, qu’il a qualifiée d’« approximative ».

En juin, nous fixerons des « règles d’or » constitutionnelles en matière budgétaire pour réduire le déficit.

La Commission européenne estimait, l’an passé, que ce nouveau cadre ne remettait pas en cause la souveraineté des États, tandis que le président de la BCE estimait que nous sommes dans une quasi-fédération budgétaire. Comprenez qui pourra... Nous sommes sous la surveillance des marchés et Mme la ministre a dit à l’Assemblée qu’il fallait impérativement défendre notre AAA.

Mais qui pense aux peuples ? Prenons garde au rejet qui se manifeste un peu partout de l’idée même d’Europe.

Nos déficits sont énormes. Certes, la crise est passée par là mais le bilan de la majorité est négatif : la dette a été multipliée par deux en dix ans, et la Cour des comptes considère que c’est pour les deux tiers dû à vos choix politiques.

Le déficit structurel qui atteignait 5 % en 2009 s’est encore aggravé. Le rétablissement des comptes publics est un objectif de souveraineté politique et de justice. Mais vous n’avez aucune stratégie économique.

En 2007, le paquet fiscal devait libérer les énergies. Il n’en a rien été. Depuis, vous détricotez ce que vous avez voté mais rien pour rétablir une croissance durable. Une forme de keynésianisme à l’envers est à l’œuvre. Votre hypothèse de croissance est optimiste.

**M. Philippe Marini, rapporteur général.** – Comme le programme socialiste !

**Mme Nicole Bricq.** – Vous prévoyez 2,25 % de croissance à partir de 2012 et 2,5 % en 2013.

M. le rapporteur général a anticipé mon exposé. Si ce chiffre est avancé par le parti socialiste, le calendrier n’est pas le même que le vôtre, puisqu’il porte sur la période 2012-2017.

**M. Philippe Marini, rapporteur général.** – Jusque là, vous laissez filer la dette !

**Mme Nicole Bricq.** – Le Gouvernement fait comme si les clignotants passaient durablement au vert.

M. le ministre s’est satisfait du déficit de 7 % en 2010 au lieu de 7,7 % prévu, en oubliant de dire que les collectivités y ont contribué pour moitié. Le conte que vous nous présentez ne repose sur rien et il n’y aura ni fée ni prince charmant !

L’année dernière, le rapporteur général avait posé une question : en cas de baisse de la croissance, que propose le Gouvernement ? Une hausse des prélèvements, une baisse des dépenses ? Je peux encore reposer la question. Je pense qu’il n’est pas totalement convaincu par la trajectoire prévue par le Gouvernement.

S'agissant des dépenses, selon le rapporteur général, l'objectif de 0,6 % n'est pas vérifié pour 2011. Vous confirmez la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux mais vous n'estimez pas les dégâts, notamment dans l'éducation nationale. Et tout cela, pour quelle économie ? Vous ne l'avez pas évalué. Et vous allez étendre cette règle aux opérateurs de l'État...

Vous accélérez la réduction des niches fiscales en 2012. Le parti socialiste estime à 50 milliards les recettes que nous pourrions retirer de la suppression des niches.

**M. Philippe Marini, rapporteur général.** – Ce serait récessif !

**Mme Nicole Bricq.** – Mme la ministre estime que ce serait déraisonnable et irresponsable. Mais les niches comme telles sont estimées à 100 milliards, par l'IGF, à quoi s'ajoutent 70 milliards de niches déclassées. Ce que nous proposons n'est donc ni déraisonnable ni irresponsable.

La sortie de l'ISF de 300 000 foyers et la suppression du bouclier fiscal seront neutres, dites-vous. On attend la démonstration. Il est vrai qu'en année électorale, vous ne souhaitez pas faire un gros chèque à certaine dame. Mais la prétendue neutralité de ces mesures n'est qu'un tour de passe-passe car vous continuez votre politique de cadeaux fiscaux. Avez-vous intégré la prime de 1 000 euros dans ces niches ? Il est vrai que le débat n'est pas clos au sein du Gouvernement.

Vous voulez masquer la hausse des prélèvements obligatoires.

**M. Philippe Marini, rapporteur général.** – Ce sont des réductions de dépenses fiscales !

**Mme Nicole Bricq.** – Vous aurez du mal à nous accuser d'être des taxeurs !

**M. Philippe Marini, rapporteur général.** – 50 milliards, c'est lourd.

**Mme Nicole Bricq.** – Le budget social est sensible à la croissance et à l'emploi.

Le respect de la trajectoire n'est pas gravé dans le marbre. La réduction des déficits ne fait pas une politique économique. La fragilité de la reprise ne pourra que stabiliser -au mieux- les chiffres du chômage.

Oui, il faut assainir les finances publiques mais sans casser la consommation. C'est pourquoi nous sommes opposés à ce programme. (*Applaudissements sur les bancs socialistes*)

**M. Jean-Pierre Chevènement.** – Depuis le traité de Maastricht, la France a renoncé à la souveraineté monétaire. Nous en voyons le résultat. L'euro fort convient à l'Allemagne, qui s'est spécialisée, pas à la France, dont la croissance est ralentie. Au prétexte que la zone euro, qui regroupe 17 pays est fragile, le

Gouvernement propose au Parlement de renoncer à la souveraineté budgétaire de la France. C'est la conséquence du pacte de stabilité Merkel-Sarkozy et l'on assiste à ce paradoxe : une crise financière privée peut aboutir à une austérité publique généralisée. Pour sauver l'euro, qui devait sauver l'Europe de tous les périls extérieurs, le Conseil européen nous incite à une coordination renforcée, qui s'intègre dans le projet de loi constitutionnelle préparé par le Gouvernement. C'est une mise sous tutelle du budget de l'État assortie d'un dispositif coercitif adopté par une majorité inversée.

Des règles constitutionnelles s'imposent à nos lois de finances. C'est sans doute par ironie que le Gouvernement prévoit la transmission du programme de stabilité aux deux assemblées avant sa transmission à Bruxelles. Il s'agit d'un programme de rigueur à perpétuité. Avec l'évolution zéro volume et zéro valeur des dépenses, la RGPP devra se poursuivre, les dotations aux collectivités seront gelées et l'Ondam évoluera peu, au détriment des Français.

Tout cet exercice repose sur une accumulation de prévisions optimistes fondée sur la reprise escomptée de la croissance mondiale à 6,5 %, ce qui fait ressortir la faiblesse de notre croissance.

La zone euro est la lanterne rouge de la croissance et le ruban bleu du chômage. L'euro est la monnaie la plus surévaluée du monde. C'est un choix de classe, celui des possédants, pas celui des peuples et encore moins de la jeunesse dont l'avenir est sacrifié sur l'autel de la rentabilité financière.

Ce document, c'est un choix de résignation.

La parité de l'euro est estimée à 1,40 dollar et le baril à 100 dollars : prévisions défavorables et déjà dépassées en raison de la politique américaine. À quoi s'ajoute l'augmentation de 25 points de base des taux d'intérêts de la BCE, pour commencer, à rebours de la politique des autres banques centrales. Comment ne pas anticiper les effets de la politique de rigueur menée dans toute l'Europe, notamment en Grèce, en Irlande et au Portugal.

La dette européenne va immanquablement exploser. Par l'abondement du fonds européen de stabilisation financière et par le biais des moins-values fiscales liées au ralentissement économique.

Le serpent se mord la queue : les Français devront réduire notre dette et financer celle des pays qui risquent de faire défaut ! C'est une cure d'austérité à perpétuité que vous prévoyez avec ce programme. En 2007, il aurait interdit le sauvetage des banques, le plan de relance et le grand emprunt.

Et il interdirait au parti socialiste de financer son programme estimé à 25 milliards, mais que *Les Échos* chiffre à cinq fois plus.

Il faut changer de logique, madame la ministre. Vous voulez mettre définitivement la démocratie en vacances. Il est temps de préparer pour l'Europe, comme le font les États-Unis, une sortie de crise par le haut, grâce à la croissance. Que la France prenne une initiative européenne de croissance incluant une réforme de la BCE. Pourquoi ne pas lancer un grand emprunt européen et une politique industrielle que le dogme de la concurrence interdit et rééchelonner les dettes publiques en mobilisant l'épargne des résidents comme au Japon ? Ce changement de logique n'est pas à l'ordre du jour. La monnaie unique a été une monumentale erreur, commise par les dirigeants de droite et la quasi-totalité des responsables socialistes. Que ces derniers réfléchissent à autre chose qu'une intégration plus poussée dans l'Europe qui ne peut signifier que l'engloutissement dans l'empire des marchés financiers.

Il est temps de préparer une nouvelle orientation et de changer les règles de la zone euro. Des élections générales auront lieu en 2012 et 2013 en France, en Allemagne et en Italie. Que les dirigeants fassent preuve d'imagination. « *Sapere Aude* » diraient les hommes de la Renaissance. Osez penser, madame la ministre !

Puisque votre plan A ne marchera pas, prévoyez quelques plans de rechange dans l'intérêt de la France, et de l'Europe, avec laquelle les citoyens pourront se réconcilier si elle est synonyme de progrès. (*Applaudissements sur les bancs CRC et sur divers bancs à gauche*)

**M. Jean Bizet.** – Nous vivons un renforcement sans précédent de la gouvernance économique de la zone euro. Il y a deux ans, que de scepticisme. Mais face à la crise, l'Europe a su riposter. Certes, le processus ne sera achevé qu'en 2013 mais la réforme est déjà bien engagée. Le FESF est en place. La coordination des politiques économiques se fera dans les six premiers mois de l'année.

La coordination sera très efficace. Les six propositions législatives pour renforcer le pacte de stabilité sont en cours d'examen mais un accord politique a eu lieu au sein du Conseil. La surveillance budgétaire sera plus étroite, des sanctions sont prévues. La France devra réduire sa dette, effort considérable. L'exemple de l'Espagne, avec l'éclatement de sa bulle immobilière, apporte la preuve de la nécessité d'une gouvernance économique européenne qui ne se limite pas à la discipline budgétaire.

Il faudra une majorité qualifiée au Conseil européen pour écarteler les sanctions. Notre rapporteur général n'apprécie guère cette procédure, mais les politiques auront le dernier mot, dans le cadre du Conseil.

23 États ont adhéré au pacte euro plus qui permettra de renforcer la compétitivité et d'améliorer l'emploi. Il s'agit d'un progrès important car nous

avons besoin d'économies compétitives pour financer le modèle social européen et en assurer la pérennité.

Désormais la procédure budgétaire se situera dans un cadre européen. Comment insérer notre assemblée dans ce cadre marqué par quatre étapes dans l'année ?

La loi de programmation des finances publiques 2011-2014 prévoit un débat sanctionné par un vote. Nous en reparlerons lors de l'examen du projet de loi constitutionnelle sur les finances publiques.

La commission des finances a demandé que le Sénat vote une résolution lorsque la Commission européenne se sera prononcée.

**M. Jean Arthuis, président de la commission des finances.** – Très bien !

**M. Jean Bizet.** – Les parlements nationaux doivent aussi se concerter.

Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont proposé à leurs homologues européens que chaque année, en mai, les commissions des finances et les commissions du Parlement européen se rencontrent.

Le semestre européen n'est donc pas un recul mais il éclairera les travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat. Chacun prendra ses responsabilités. Il sera plus difficile à un Gouvernement de présenter des projets irréalistes lorsqu'ils auront été critiqués par les instances européennes.

Nous pourrions de moins en moins nous payer de mots. Notre vie publique ne s'est pas encore tout à fait adaptée à l'Union, bien que celle-ci soit au cœur de notre vie nationale au quotidien. Il faut aussi la mettre au cœur de notre vie politique.

A un an de la présidentielle, on voit fleurir d'étonnantes promesses, totalement incompatibles avec la monnaie unique : c'est dire le chemin à accomplir !

La nouvelle gouvernance économique ne doit pas seulement être une gestion plus serrée, elle doit être aussi un moyen d'améliorer notre croissance économique. Contrairement à ce que soutient un keynésianisme sommaire très éloigné des vues nuancées du grand économiste anglais, la maîtrise de la dépense publique n'est pas, en tant que telle, ennemie de la croissance.

C'est dans cet esprit que le groupe UMP soutiendra ce programme. (*Applaudissements au centre et à droite*)

**M. Joël Bourdin.** – En décembre dernier, à l'occasion du projet de loi sur la programmation des finances publiques, il fut question du « semestre européen », désormais opérationnel, à travers un cycle qui court de mars à juillet. Le groupe UMP salue l'action en ce sens du président Van Rompuy.

Ce projet de programme de stabilité sera transmis à la Commission après le vote du Parlement ; à l'automne, nous nous retrouverons pour la loi de finances. C'est dans le cadre de ce cycle que notre commission des finances a souhaité un vote parlementaire sur ces programmes de stabilité, qui n'ont pas à être de la compétence exclusive de l'exécutif.

Les objectifs définis par le Conseil du 11 mars ont été la lutte contre le chômage et le retour de la croissance, dans le cadre d'une réduction des déficits publics. Le groupe UMP approuve cet objectif. La réduction des niches fiscales est une priorité, avec un objectif de 11 milliards en 2011, puis 3 milliards par an. Le niveau des prélèvements obligatoires en 2012 devrait ainsi revenir à celui de 2007, soit 43,2 %.

Avec moins de chômage, il y aura davantage de recettes fiscales, avec une meilleure santé des entreprises. La crise de 2008 est responsable d'une bonne part de la perte de recettes fiscales.

Il est bon d'étendre aux opérateurs publics les espaces de restriction d'emploi de l'État.

Le groupe UMP salue l'action du Gouvernement ; moteur avec l'Allemagne de l'Union européenne, la France doit être exemplaire. Alors que les économies européennes vacillent, notre sens de la responsabilité est essentiel pour la zone euro. Le maintien de notre triple A récompense nos efforts mais nous devons maintenir ce niveau d'exigence et expliquer à nos compatriotes le sens de nos réformes.

Le groupe UMP salue aussi l'effort de sincérité du Gouvernement : de fait, la croissance de la zone euro pourrait être plus faible que prévue. Il y a aussi des éléments très positifs. Une amélioration possible du marché de l'emploi serait bénéfique, ainsi que le maintien possible de la bonne tenue de la consommation des ménages.

Sensible au discours de vérité du Gouvernement, le groupe UMP votera ce projet de programme de stabilité. (*Applaudissements au centre et à droite*)

**M. Jean Arthuis, président de la commission des finances.** – Ce débat est un motif légitime de satisfaction et de fierté pour le Parlement. A la demande du Sénat, les programmes de stabilité européens devront être soumis au Parlement. L'Européen convaincu que je suis s'en réjouit.

Une deuxième étape viendra en juin, après la réponse de Bruxelles. Je souhaite que nous enrichissions notre séquence d'examen du projet de loi de règlement et le traditionnel débat d'orientation budgétaire avec une proposition de résolution européenne permettant de prendre en compte les observations des autorités communautaires.

Le Parlement doit intervenir à toutes les étapes des lois budgétaires. La transparence l'exige, la démocratie l'impose.

A plus long terme, il est indispensable que le projet de loi constitutionnel relatif à l'équilibre des finances publiques donne corps à ce schéma et j'approuve par avance la démarche des commissions des lois et des finances de l'Assemblée nationale qui veulent aller plus loin que l'obligation de simple transmission d'un document au Parlement et souhaitent pérenniser dans la Constitution le principe d'un vote sur le programme de stabilité.

Quel sens a, cependant, un vote aussi binaire ? Quel compte sera tenu des excellentes remarques du rapporteur général ? Dès aujourd'hui, je préconise que nous concevions, dans le cadre de la prochaine révision constitutionnelle, un nouveau type de résolutions, inspirées de celles de l'article 88-4, permettant au Parlement, sur la proposition des commissions des finances, d'exprimer un point de vue nuancé.

D'autres sujets nous attendent à l'horizon du débat constitutionnel du mois de juin, notamment la nécessaire consolidation du budget de l'État et de celui de la sécurité sociale. Ces deux budgets peuvent-ils rester longtemps scindés en deux ? Cela ne se fait nulle part ! Nos travaux ainsi coupés en tranches rendent les comptes publics illisibles et nous privent de toute pédagogie apte à prévenir l'illusionnisme et la démagogie.

L'analyse de M. Marini est percutante et excellente. Je suis le premier à me réjouir du constat de l'amélioration des soldes publics de 2011 sur 2010. La performance doit être saluée. Mais enfin, nous savons tous le rôle joué par les circonstances exceptionnelles dans ces améliorations. Pour la suite, les mesures ne sont pas décrites précisément dans votre programme... D'où notre scepticisme sur votre capacité à tenir l'objectif ambitieux d'une progression limitée à 0,6 % par an des dépenses publiques en volume.

Le président de la République avait annoncé une baisse de 5 % des dépenses de fonctionnement et des crédits d'intervention en 2011. Le moins 5 % est devenu moins 0,5 %... Ce programme rompt-il enfin avec les prévisions délibérément optimistes, que l'on dira pudiquement « volontaristes » ? La réponse est, hélas, non, en particulier sur le point crucial des prévisions de croissance.

Il n'est pas réaliste d'afficher des anticipations à 2,5 %, quitte à les atténuer légèrement pour les deux premières années de la programmation, alors que notre histoire récente souligne la vanité, pour ne pas dire l'inanité, de telles projections. Bien sûr, il y a des conventions de langage, et certains partis politiques, lorsqu'ils font des projets, reprennent ce chiffre... (*Exclamations sur les bancs socialistes*)

**Mme Nicole Bricq.** – Pas dans le même calendrier !

**M. François Marc.** – On peut le faire ! (*Sourires*)

**M. Jean Arthuis, président de la commission des finances.** – Il faut le marteler : depuis le début des années 2000, la croissance a été, en moyenne, de 1,5 % ; le consensus des conjoncturistes est aujourd'hui de 1,7 % pour 2011 et 2012.

Le constat doit d'autant plus être pris au sérieux que l'on ne voit pas, dans le programme de réforme, l'esquisse d'une refonte ambitieuse de la fiscalité, qui passe par l'indispensable allègement des coûts pesant sur les facteurs de production, notamment le travail, et l'augmentation inéluctable de la TVA. En clair, rien qui soit susceptible de doper la compétitivité d'une économie languissante. Ne cédon pas à la tentation du repli sur soi et de l'immobilisme ! Vous en convenez au fond de vous-même, monsieur le ministre, et vous nous préparez d'ores et déjà à un effort supplémentaire à l'automne prochain. S'agit-il de 6 milliards, comme le suggère M. Baroin ? De 10, comme pense M. Marini ? Peu importe ! Le plus vite sera le mieux car le risque le plus grave que nous encourons, c'est celui d'un manque dramatique de crédibilité ; crédibilité vis-à-vis de nos partenaires européens -et je souhaite que la prochaine révision constitutionnelle interdise définitivement le double langage et ne laisse de place qu'aux bonnes surprises- mais aussi crédibilité vis-à-vis des détenteurs de notre dette souveraine et crédibilité vis-à-vis de nos citoyens qui nous témoignent, élection après élection, leur exaspération croissante d'être tenus pour des enfants mineurs.

Il faut rompre avec l'inquiétude et l'angoisse mortifère qui gangrènent notre société. Nos compatriotes sont prêts à entendre un langage de vérité.

**M. Jean Bizet.** – C'est vrai !

**M. Jean Arthuis, président de la commission des finances.** – La France doit jouer son rôle dans la mise en place de mécanismes contraignants, les seuls à même de nous remettre sur le chemin de la compétitivité. L'avenir est à ce prix, la confiance aussi. *(Applaudissements au centre et à droite)*

*A la demande du Gouvernement, la déclaration est mise aux voix par scrutin public.*

**M. le président.** – Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants..... 339  
Nombre de suffrages exprimés ..... 337  
Majorité absolue des suffrages exprimés .. 169

Pour l'adoption ..... 186  
Contre ..... 151

*Le Sénat a approuvé.*

## **CMP (Nominations)**

**M. le président.** – Il va être procédé à la nomination des membres de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité. La liste des candidats établie par la commission des lois a été affichée conformément à l'article 12 du Règlement.

Je n'ai reçu aucune opposition. En conséquence, cette liste est ratifiée et je proclame représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire : titulaires ; MM. Jean-Jacques Hyst, François-Noël Buffet, Mlle Sophie Joissains, MM. François Zocchetto, Richard Yung, Jean-Pierre Sueur, Mme Éliane Assassi ; suppléants : M. Alain Anziani, Mme Alima Boumediene-Thiery, M. Yves Détraigne, Mme Anne-Marie Escoffier, MM. Dominique de Legge, François Pillet et Mme Catherine Troendle.

*Prochaine séance, demain jeudi 28 avril 2011, à 9 heures.*

*La séance est levée à 21 h 5.*

**René-André Fabre,**

*Directeur*

*Direction des comptes rendus analytiques*

## **ORDRE DU JOUR**

**du jeudi 28 avril 2011**

### **Séance publique**

#### **De 9 heures à 13 heures**

1. Proposition de loi tendant à améliorer la justice fiscale, à restreindre le « mitage » de l'impôt sur les sociétés et à favoriser l'investissement (n°321, 2010-2011).

Rapport de M. Philippe Dominati, fait au nom de la commission des finances (n°428, 2010-2011).

2. Proposition de résolution instituant une « journée nationale de la laïcité » (n°269, 2010-2011).

#### **A 15 heures**

3. Questions d'actualité au Gouvernement.

#### **De 16 heures 15 à 20 heures 15**

4. Proposition de loi tendant à renforcer les moyens de contrôle et d'information des groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat (n°355, 2010-2011).

Rapport de M. René Garrec, fait au nom de la commission des lois (n°436, 2010-2011).

5. Proposition de loi visant à renforcer les droits des consommateurs en matière de démarchage téléphonique (n°354, 2010-2011).

Rapport de M. François Pillet, fait au nom de la commission des lois (n°434, 2010-2011).

Texte de la commission (n°435, 2010-2011).